



MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

(un document par foyer fiscal)

Année scolaire 2024-2025

Les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire sont calculés selon le quotient familial. Afin de déterminer celui-ci, nous vous prions de nous indiquer ci-dessous le choix retenu :

Je, soussigné,
responsable légal de

Choisi le mode de calcul suivant (cocher la case concernée) :

Avec les données de la CAF

Indiquer votre numéro d'allocataire CAF :et fournir
l'attestation de quotient familial délivrée par la CAF.

Avec mon dernier avis d'imposition sur les revenus (2022 ou 2023)

Fournir les avis d'imposition des deux parents si imposition séparée.

Je ne souhaite pas communiquer mes revenus

Je ne désire pas communiquer ces documents à vos services, j'accepte donc de payer mes factures au barème le plus élevé.

A défaut de présentation des documents demandés, le barème le plus élevé sera appliqué.

Date : _____ Signature : _____

Tarifs année 2023-2024 selon quotient familial :

Quotient familial	< 500	501 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2000	2001 à 2500	2501 à 3000	> 3001	non inscrit
prix du repas	2,60 €	3,60 €	5,10 €	6,20 €	6,70 €	7,25 €	7,80 €	9,20 €
prix ½ heure garderie ou 1/4 heure goûter	0,80 €	1,00 €	1,25 €	1,40 €	1,55 €	1,70 €	1,85 €	2,70 €